

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF1257

présenté par

M. Alauzet, Mme Pompili, M. Pellois, M. Orphelin, M. François-Michel Lambert, Mme Toutut-Picard, M. Colas-Roy, M. Galbadon, Mme Bureau-Bonnard, Mme Brulebois, M. Rebeyrotte et
M. Martin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.